

10 millions d'euros pour le parc relais de la Poterie

Rennes métropole a voté, ce jeudi, un projet d'extension du pôle de transport de la Poterie à l'horizon 2021, chiffré à près de 10 millions d'euros. Un budget revu à la hausse.

Avec l'ouverture de la ligne B du métro, dans deux ans, et l'augmentation attendue du trafic passager sur l'ensemble du réseau de transport urbain (y compris sur la ligne A), Rennes métropole prévoit d'augmenter la capacité d'accueil du pôle d'échanges multimodal de La Poterie, qu'il s'agisse du parc relais (380 places de stationnement), de la gare de desserte des bus (8 lignes Star desservies) ou du dépose-minute (une quinzaine de places).

Avec le succès de la ligne A et l'évolution des pratiques intermodales, le site est aujourd'hui saturé. Le parc relais est complet en semaine, de 8 h 30 à 15 h 30 environ.

La gare bus ne peut plus accueillir de nouvelles lignes. L'espace dépose-minute est très régulièrement saturé en fin d'après-midi, en particulier le vendredi soir lorsqu'il est utilisé par les covoitureurs. **« Ce qui amène certains usagers à des conduites inappropriées, voire dangereuses »**, précise le rapport présenté jeudi soir aux élus.

Un parking aérien de 400 places

C'est pourquoi Rennes métropole porte un projet d'extension, qui prévoit de porter la capacité du parc relais à 700 places, de réaménager le parking existant pour optimiser le stationnement, de doubler la capacité de la gare bus, d'augmenter la capacité du dépose minute à 40 places,

de revoir les accès (piétons, voitures et vélos) à la station et de créer des locaux complémentaires (abri aux usagers du dépose-minute, sanitaires, local de distribution des vélos à assistance électrique).

Les élus ont voté, en décembre 2016, une enveloppe de 7 660 000 €. Celle-ci a été réévaluée, à la lumière des études techniques complémentaires, à 9 940 000 € (hors taxes), dont 8 163 000 € pour les travaux, 979 000 € pour la maîtrise d'œuvres et les études, et 798 000 € pour les dépenses complémentaires et les aléas.

Le projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment de 86 mètres de long et 32 mètres de large (sur quatre niveaux), pour le stationnement automobile.

Les travaux devraient débuter fin 2019, pour une livraison de l'ensemble de l'opération mi 2021.

Le programme des travaux inclut, **« de manière optionnelle »**, la pose d'équipements de production photovoltaïque d'énergie électrique sur une surface de 800 m², au dernier niveau du parking aérien. Le coût de rachat par Enedis laisse envisager un gain de production, à 20 ans, de 210 000 € HT. Nadège Noisette regrette le caractère seulement **« optionnel »** de ce dernier point.

Et Villejean ?

Le maire de Chantepie, Grégoire Le Blond, approuve bien sûr **« le vote de cette enveloppe... Depuis le temps que nous l'attendions »**. Cet équipement va renforcer **« le lien avec les habitants des 2^e et 3^e couronnes qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture »**. Il va résoudre aussi **« le problème de stationnement récurrent autour du quartier »**.

Alain Froger, maire de Parthenay-de-Bretagne, suggère qu'il y ait aussi **« une étude côté ouest pour les parcs relais de Villejean, eux aussi souvent saturés »**.

Pour Jean-Jacques Bernard, **« il s'agit ici de renforcer le caractère multimodal du site »**. Le vice-président en charge des transports, précise que **« des études sont menées sur tous les principaux axes pour fluidifier les temps de trajet depuis les communes périphériques »**. ■



Le projet prévoit la création d'un parking aérien de 400 places. La capacité de l'ensemble du parc relais atteindra 700 places à terme (contre 380 aujourd'hui). Photo : DR

par Laurent Le Goff.

